

*Les Forêts en RDC Post-Conflict
Analyse d'un Agenda Prioritaire*

Ouvrage Collectif de Revue du Secteur
Forestier

Février 2007, Principales Conclusions

Un ouvrage collectif

Une collaboration entre des équipes de:

- la Banque Mondiale
- du Centre International de Recherche Forestière, CIFOR
- du Centre International de Recherche Agronomique et Développement, CIRAD
- d'*African Wildlife Foundation, AWF*
- de *Conservation International, CI*
- du Conseil National des ONG de Développement, CNONGD
- du Groupe de Travail Forêts, GTF
- la Ligue Nationale des Pygmées du Congo, LINAPYCO
- l'Organisation Néerlandaise de Développement, SNV
- du Réseau des Partenaires pour l'Environnement au Congo, REPEC
- de *Wildlife Conservation Society, WCS*
- du *Woods Hole Research Center, WHRC*
- du *World Agroforestry Centre, ICRAF*
- du *World Wide Fund for Nature, WWF*

Un écosystème à multiples fonctions

- La quasi-totalité de la population congolaise dépend des forêts comme source d'aliments, de médicaments, d'énergie domestique, de matériaux, et sur le plan culturel et social, à divers degrés. Les Pygmées dépendent quasi-entièrement de la forêt.
- La forêt congolaise est irremplaçable pour l'environnement mondial: deuxième plus vaste forêt tropicale du monde, 50% du Bassin du Congo; 5ème dans le monde pour la diversité des plantes et des animaux; régulation des eaux, protection des sols, stockage de carbone
- Parmi tous les produits et services des forêts, le bois-énergie et le gibier semblent prédominer dans l'économie nationale. L'exploitation artisanale du bois est importante, suivie par l'exploitation industrielle.
- Un défi urgent, au carrefour de l'environnement mondial, de la pauvreté et la gouvernance des ressources naturelles

Richesse de la nature, pauvreté des habitants

- Malgré son importance pour la survie locale, la deuxième plus vaste forêt tropicale du monde n'a pas jusqu'ici permis à la majorité de ses habitants de sortir de la pauvreté
- Le retour de la paix ouvre des opportunités (développer de nouvelles approches qui privilégient l'environnement et le développement local, créer des emplois et des revenus), mais également des risques (celui d'un développement chaotique du secteur, perpétuant le paradoxe d'une population pauvre dans un pays naturellement riche)
- Préserver ce milieu – pour ses habitants et l'environnement mondial – demande un effort international sans précédent et une volonté forte du nouveau gouvernement, dans le sens de:
 - poursuivre l'Agenda Prioritaire de Réforme initié en 2002
 - promouvoir de nouveaux modes de gestion et de

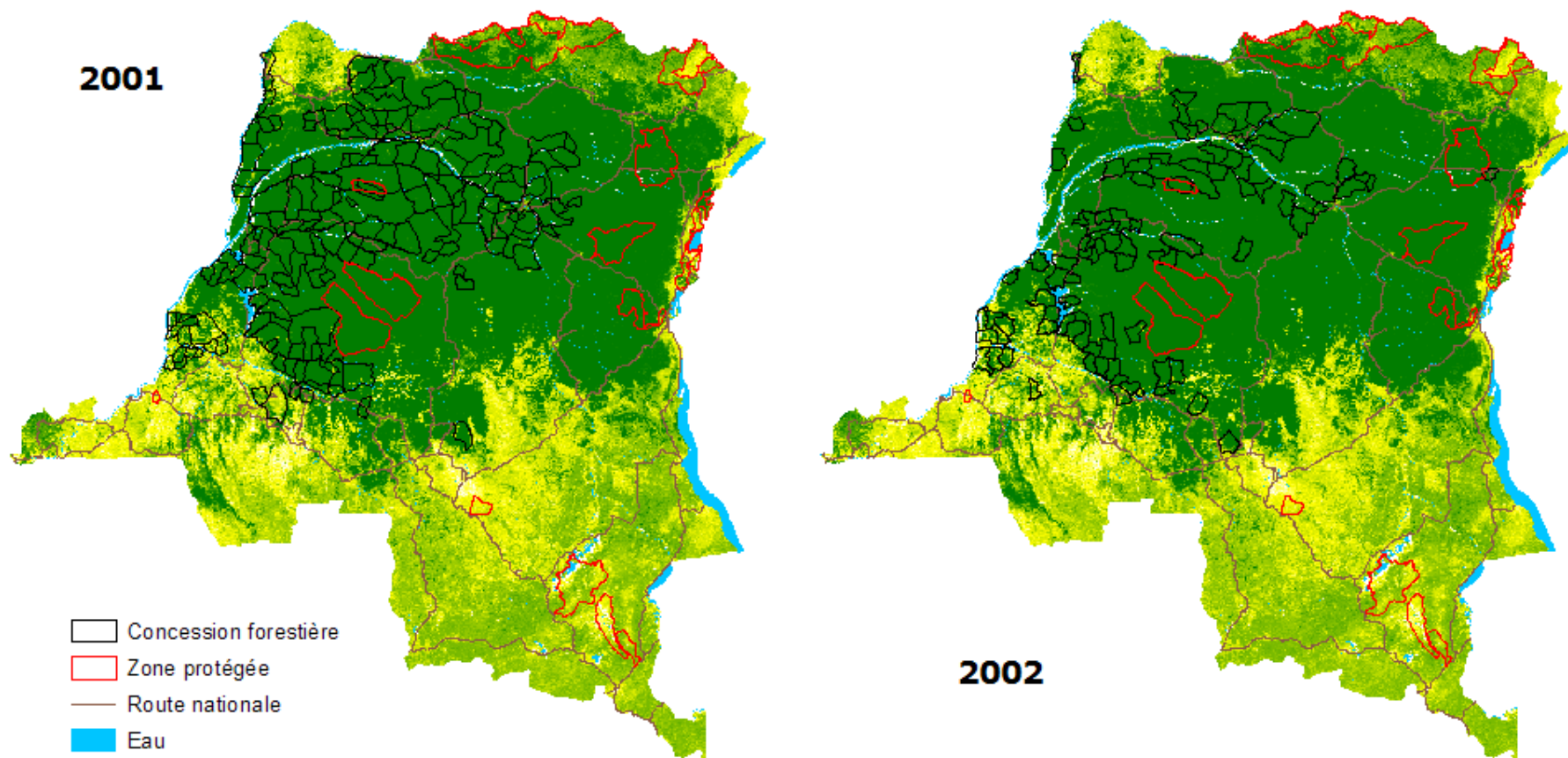
L'héritage du passé et les risques associés à la paix

- En 2002, 43 millions d'hectares étaient déjà sous concessions, souvent spéculatives – sans consultations locales, ni considération pour d'autres usages, ni aménagement, ni revenu équitable, et compromettant l'émergence d'autres modèles orientés vers les communautés et l'environnement
- L'enclavement et l'insécurité ont isolé la forêt de l'exploitation, mais ces deux verrous se dissolvent progressivement, créant des pressions accrues, notamment à travers la reprise de l'exploitation du bois
- Vu les rapports de force actuels:
 - risque d'exploitation sans bénéfice équitable pour le pays, avec appauvrissement du patrimoine naturel et de la biodiversité,
 - Risque de conflits locaux, aboutissant à un appauvrissement global et

Quelques progrès depuis 2002

- Retour au domaine public de 25 millions d'hectares de concessions non valides en 2002 – surface de la Grande-Bretagne
- Moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions en 2002, réitéré par décret présidentiel en 2005
- Augmentation progressive de la taxe de superficie et réduction des prélèvements parafiscaux indus sur les entreprises
- Lancement de la revue légale des concessions restantes (21 millions d'hectares) avec un Observateur Indépendant
- Publication de listes de contrats et bilans de recouvrement comme base d'un débat public engageant la société civile

Réduction des surfaces sous concession en 2002 (de 45 millions hectares à 20 millions)



Le nouveau Code forestier

- Remplace l'ordonnance coloniale de 1949
- Parmi les innovations:
 - Plans d'aménagement
 - Maintien des droits coutumiers des communautés locales
 - Redistribution des revenus vers les entités locales
 - Cahiers des charges incluant les aspects sociaux locaux
 - Attributions futures de façon transparente et non arbitraire
 - Foresterie communautaire
 - Expansion des aires protégées
 - Modèles nouveaux: ex. concessions de conservation
 - Participation de la société civile
- Pose des principes, et renvoie les modalités aux textes d'application

Des écarts persistants entre les intentions et la pratique

- Essor de l'exploitation illégale, accentuée par la faiblesse des institutions et l'absence de contrôle sur le terrain, provisoirement endigué par la carence d'infrastructures
- Tergiversations sur les réformes, liées à la précarité de la transition politique et la force des intérêts en jeu (ex. arrêté signé à 4 reprises)
- Moratoire contourné: 15 millions d'hectares auraient été échangés; environ 3 millions d'hectares de concessions de plus qu'en 2002
- Parcs nationaux délabrés, certains décimés par des milices armées
- Innovations du code non appliquées, droits méconnus,

La vision à plus long terme: vers une mosaïque d'usages de la forêt congolaise

- Probablement pas de modèle unique, mais plutôt une mosaïque d'usages allant de la conservation à l'aménagement en passant par des forêts communautaires, des concessions de conservation, etc.
- Stimuler l'émergence de choix démocratiques sur l'usage des ressources publiques. Priorité aux modes de vie locaux, aux droits traditionnels, et aux actions de développement compatibles avec la préservation de l'environnement mondial.
- Cartographie des terroirs villageois;
 - principe de consentement préalable, libre et informé;
 - attention spéciale aux groupes autochtones et semi-nomades
 - conduire des actions pilotes et aboutir à des cartes indicatives
- Un tel zonage est rendu possible aujourd'hui grâce au retour au domaine public de 25 millions d'hectares en 2002

Innover pour mettre en place des mécanismes nouveaux

- Grand potentiel pour les services environnementaux (carbone, biodiversité) mais les instruments actuels sont inadaptés, insuffisants, en discussion ou en gestation (« déforestation évitée », concessions de conservation, conversion de dette contre investissement environnementaux...)
- La RDC semble disposée à promouvoir des usages centrés sur la fourniture de services environnementaux mais en attend une rémunération équitable
- L'intérêt affiché par la communauté internationale pour la forêt congolaise devrait logiquement se refléter par une volonté à payer pour la préserver, de la part des gouvernements industrialisés, des entreprises ou des particuliers, au profit de la RDC et de ses communautés locales

Mettre l'équité au centre des dispositifs à construire

- L'offre (du côté congolais) et la demande (du côté international) pour des services environnementaux semblent exister, mais les systèmes pour connecter les deux bouts ne fonctionnent pas encore
- Un effort spécial, collectif, d'innovation et d'engagement politique au plus haut niveau, est nécessaire pour développer de tels systèmes, sur base de contrats équitables avec le gouvernement, les provinces et les usagers locaux de la forêt.
- Lier la lutte contre la pauvreté à la mise en place des mécanismes de type « paiement pour services environnementaux » est indispensable pour assurer leur acceptabilité par des populations jusque là privées d'opportunités économiques pour leur développement
- Construire une stratégie pour intégrer le secteur informel à l'économie nationale et en faire un instrument de lutte contre

L'Agenda Prioritaire pour les 4-5 prochaines années

- Continuer à assainir l'héritage du passé
 1. Maintenir le moratoire – jusqu'à l'établissement d'une justification pour de nouvelles concessions, y inclus des standards satisfaisants d'aménagement et de gouvernance dans les concessions existantes
 2. Achever la revue légale et résilier les concessions invalides
 3. Appliquer le package de réformes fiscales de 2004
- Encadrer la filière bois
 4. Lutter contre l'exploitation illégale, avec un observateur tiers
 5. Assurer la mise en œuvre des plans d'aménagement
 6. Rétrocéder les taxes aux Provinces et Territoires
 7. Assurer la mise en œuvre des cahiers des charges sociales
 8. Adopter des procédures transparentes pour de futures allocations

L'Agenda Prioritaire pour les 4-5 prochaines années (suite)

- Mettre en œuvre la vision plus large multi-usages
 9. Entreprendre un zonage participatif multi-usages
 10. Promouvoir les modèles nouveaux centrés sur les services environnementaux
 11. Soutenir les forêts communautaires et les micro-entreprises (problématique de la structuration du secteur informel)
 12. Réhabiliter les parcs et identifier de nouvelles aires protégées
 13. Identifier les priorités pour les montagnes, savanes, et eaux

- Rebâtir les institutions et le leadership national
 14. Renforcer les institutions, la société civile et les communautés